

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 5 octobre 2020 à 20h00, devant public, au Centre Récréatif Hemmingford, 550 rue Goyette à Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Le siège no.4 est vacant.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

**2020-10-171 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 5 OCTOBRE 2020**

1. Agenda
2. Procès-verbal du 14 septembre 2020
3. Comptes payables
4. Règlements :
  - Adoption règlement 324-1, modifiant le règlement no.324 décrétant un mode de tarification pour les travaux de drainage au lot 5 365 773.
5. Deuxième version : programmation TECQ 2019-2023 coûts prévus et réalisés pour travaux admissibles
6. Dossier CPTAQ
7. Attribution d'adresses civiques au projet domiciliaire Clermont – club de golf, route 219
8. Priorités municipales pour la Sureté du Québec 2021-2022
9. Mandat service Remax –Parc industriel
10. Contribution Croix Rouge 2021
11. Autorisation de dépenses :
  - a) Administration
  - b) Voirie :
    1. Achat d'asphalte froide
    2. Nivelage au garage municipal
  - c) Service des incendies :
    1. Travaux de peinture
12. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment – pièces intérieures
  - c) Service des incendies
13. Sujets divers :
  1. Équipements pour service des incendies,
  2. Nouveaux équipements informatiques au services des incendies,
  3. Support mobile pour équipements de pompier.
14. Correspondance
15. Période des questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 13, "Sujets divers", ouvert.

**2020-10-172 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 septembre 2020,  
tel que déposé.

**2020-10-173 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2020, ou par une appropriation de surplus ;

202000403	2020-09-16	Bell Mobilité	107.32 \$
202000404	2020-09-16	Bureau en Gros	301.40 \$
202000405	2020-09-16	Hydro-Québec	921.99 \$
202000406	2020-09-16	Rona (FCDQ)	23.66 \$
202000407	2020-09-15	Ministère du revenu du Québec	7 036.14 \$
202000408	2020-09-15	Receveur Général du Canada	2 841.19 \$
202000409	2020-09-23	Louis Houle	60.00 \$
202000410	2020-09-24	L'équipe Marcil Inc.	51 935.77 \$
202000411	2020-09-30	Hydro-Québec	34.63 \$
202000412	2020-09-30	Dery Telecom	193.72 \$
202000413	2020-10-05	Dunton Rainville	2 918.76 \$
202000414	2020-10-05	Fonds d'information	35.00 \$
202000415	2020-10-05	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
202000416	2020-10-05	FM - Formules Municipales	252.20 \$
202000417	2020-10-05	Martech Inc.	242.88 \$
202000418	2020-10-05	Ministère des finances -	128 420.00 \$
202000419	2020-10-05	MRC des Jardins-de-Napierville	2 969.25 \$
202000420	2020-10-05	Somac Diesel performance Inc.	1 293.35 \$
202000421		Annuler	
202000422	2020-10-05	Hemmingford Fire services	3 125.00 \$
202000423	2020-10-05	CMP Mayer Inc.	18 579.39 \$
202000424	2020-10-05	BUDGET PROPANE	273.77 \$
202000425	2020-10-05	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 980.02 \$
202000426	2020-10-05	Les Ventes Universelles C.B. Enr.	214.41 \$
202000427	2020-10-05	André Barrière	520.00 \$
202000428	2020-10-05	HAMSTER	426.11 \$
202000429	2020-10-05	Groupe Sécurité Alarma	444.95 \$
202000430	2020-10-05	SPCA Roussillon	114.98 \$
202000431	2020-10-05	REACTIF agence web inc.	6 132.01 \$
202000432	2020-10-05	Hemmingford Fire services	4 554.80 \$
202000433	2020-10-05	Enviro-STEP Technologies inc.	235.70 \$
202000434		Annuler	
202000435	2020-10-05	Somerville Garage	5 191.12 \$
		Clinton County Air Response Board - 700\$ US	962.92 \$
		Emergency Services Marketing Corp. - IAMResponding 305\$ US	419.44 \$
		Paie des employés	17 497.66 \$
			<hr/> 261 940.01 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 261 940.01 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2020-10-174 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.324-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.324 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE AU LOT 5 365 773**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivant la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission de l'entreprise FBDL inc, indiquée au règlement no.324, était de 34 250\$, avant taxes, montant plus bas que la facture finale de 38 687.50\$, avant taxes, pour les travaux de drainage à la propriété de Robert Douglas Kyle inc. ,no. du lot 5 365 773 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant supplémentaire est causé par des heures additionnelles afin de concasser le roc pour assurer un bon écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le fonds général d'administration garantit le financement du poste budgétaire et que l'entrepreneur sera payé par ce fonds et que cette dépense sera remboursée par la taxe spéciale;

CONSIDÉRANT QUE le montant , coût net de 40 617.04\$, pour les travaux sera prélevé par une compensation sur l'immeuble, en 3 versements ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné par la conseillère Maude St-Hilaire à la séance régulière du conseil le 14 septembre 2020, que les conseillers ont tous reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ PAR le conseiller Pierre Mineau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le projet de règlement suivant portant le numéro no.324-1 soit adopté et que la directrice générale publie la promulgation.

**2020-10-175 DEUXIÈME VERSION : PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 COÛTS RÉALISÉS ET PRÉVUS POUR TRAVAUX ADMISSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts

de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

**2020-10-176 ATTRIBUTION D'ADRESSES CIVIQUES – PROJET DOMILIAIRE CLERMONT AU CLUB DE GOLF HEMMINGFORD, ROUTE 219**

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'adresses civiques doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT Qu'à l'accomplissement du projet, 12 bâtiments de 4 logements seront construits le long de la route 219 par l'entreprise Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale et environnement attribue la séquence des adresses suivantes :

- 331 - A,B,C,D;
- 333 - A,B,C,D;
- 335 - A,B,C,D;
- 337 - A,B,C,D;
- 339 - A,B,C,D;
- 341 - A,B,C,D;
- 343 - A,B,C,D;
- 345 - A,B,C,D;
- 347 - A,B,C,D;
- 349 - A,B,C,D;
- 351 - A,B,C,D;
- 353 - A,B,C,D

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les adresses civiques ci-haut mentionnées.

**2020-10-177 PRÉSENTATION DOSSIER A LA CPTAQ**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été déposée par M. DAVID LAURIE, concernant le lot vacant 5 365 912 ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartient à MME CARMAN RUTH MATHEWS LAURIE, mère de M. DAVID LAURIE ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 365 912 sera transféré à M. DAVID LAURIE ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 365 912 est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE le lot a une superficie totale de 7.9108 ha ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 5,000 m<sup>2</sup> (construction d'une résidence unifamiliale) ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est assujéti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.P.T.A.A.Q.);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a mis en vigueur son schéma d'aménagement révisé en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC autorise la construction résidentielle en zone agricole sur un lot vacant de 5 ha ou plus ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC reconnaît que la superficie visée pour la construction figure dans l'affectation « Agroforestier type 1 » ;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation agroforestière est caractérisée par une couverture boisée prédominante et des sols de faible potentiel agricole rendant le milieu moins propice à la culture du sol ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford est visée par l'annexe 3 du *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* et que de ce fait non seulement y est-il interdit d'accroître les superficies en culture, mais aussi la mise en culture des superficies qui ne l'ont pas été depuis une date antérieure à la date d'application du *REA*. Clairement exprimée, la superficie visée par la construction ne peut être mise en culture;

CONSIDÉRANT QUE la demande nécessite des installations conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, il n'y aura aucune contrainte sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et en sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun élevage/production animale existante dans un rayon de 500m de la superficie visée pour la construction ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la construction ne touchera pas les érables existant sur le lot et ne nuira pas au potentiel acéricole du boisé ;

CONSIDÉRANT QUE M. DAVID LAURIE a également déposé une déclaration de droits acquis à la CPTAQ concernant l'immeuble situé au 534 chemin Brownlee ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble au 534 chemin Brownlee est directement adjacent au nord du lot 5 365 912 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 534 chemin Brownlee appartient à M. JAMES MELROSE LAURIE, père de M. DAVID LAURIE ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration vise la validation des droits acquis de la résidence et ses dépendances sur une superficie 5,000 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie de 5,000 m<sup>2</sup> sera conservée par M. JAMES MELROSE LAURIE et que la balance vacante de l'immeuble de 35.9505 ha sera transférée à M. DAVID LAURIE ;

CONSIDÉRANT QUE M. DAVID LAURIE procédera au remembrement agricole de tous les lots qui lui auront été transférés ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de ce nouveau lot, suite au remembrement comptera 44.3617 ha ;

CONSIDÉRANT QUE le projet final vise le remembrement des propriétés foncières, ce dernier favorise donc la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà un verger sur l'immeuble au 534 chemin Brownlee ;

CONSIDÉRANT QUE M. DAVID LAURIE préservera et agrandira ce verger ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entité agricole de 44.3617 ha et plus est représentative des autres entités du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet final vise le remembrement des propriétés foncières, le projet sera sans effet sur l'homogénéité de la communauté ni sur l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera conforme à la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford recommande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation recherchée sur le lot 5 365 912 du cadastre du Québec situé au Canton de Hemmingford.

#### **2020-10-178 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS LOCALES 2021-2022** **SURETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit à chaque année, identifier les priorités ciblées et d'en informer la MRC des Jardins-de-Napierville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'IDENTIFIER les 3 priorités ciblées pour la période 2021-2022 :

1. Sécurité routière : vitesse et cyclistes sur les chemins locaux;
2. Continuation de la communication parrainage et municipalité;
3. Prévention / intervention vis-à-vis les vols, le vandalisme et trafic de stupéfiants.

#### **2020-10-179 MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR** **COURTIER IMMOBILIER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut vendre des terrains de son Parc industriel afin de développer le secteur économique de son territoire ;

*CONSIDÉRANT QUE* le service d'un agent immobilier assurerait la validité des transactions de vente de la part d'un ou de différents acheteurs potentiels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilalire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE MANDATER M. Patrick Wiltshire, représentant Remax, comme agent immobilier représentant la municipalité, pour la période 2020-2021 dans la vente de terrains au Parc industriel et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à la vente de terrain dans ce dossier.

**2020-10-180 CONTRIBUTION ANNUELLE, CROIX-ROUGE CANADIENNE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER la contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne, de 0.17\$ par habitant (2003 de population) soit 340.51\$ les fonds provenant du budget 2020.

**2020-10-181 ACHAT DE BITUMINEUX FROID**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de réparer les nombreux trous sur les chemins municipaux afin de rendre la circulation sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission de la compagnie EUROVIA QUÉBEC, propose du bitumineux froid pour un minimum facturable de 18 tm, au coût de 135\$/tm incluant le frais de livraison ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE COMMANDER et d'effectuer le paiement de 2 430\$ plus taxes, sommes provenant du fonds budgété pour l'entretien des routes de 2020.

**2020-10-182 TRAVAUX DE NIVELLEMENT A L'ENTRÉE DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT Qu'à l'entrée de l'avant du garage municipal, le terrain n'est pas nivelé et qu'en période de dégel, la boue rend le déplacement très difficile ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à cet endroit doit être creusé afin d'y remplir de l'asphalte recyclé et du gravier dans le but de stabiliser la surface;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavations Erwin inc. présente un prix de 3 505,00\$ avant taxes, pour l'excavation et le remplissage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER les travaux et le paiement pour 3 505\$ avant taxes, budgété, en 2020 pour l'entretien du garage.

**2020-10-183 TRAVAUX DE PEINTURE À LA CASERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la cuisine, la salle, salle de bain, bureaux et l'entrée située à la caserne d'incendie doivent être peinturée ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise D.Poirier inc. peut effectuer les travaux, incluant la peinture, pour un montant d'environ 4 000\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER les travaux de peinture à la caserne d'incendie et le paiement à D.Poirier inc, une fois les travaux complétés, financés et prévus au budget 2020 pour la caserne d'incendie.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DU SERVICE D'INSPECTION  
MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

**2020-10-184 ÉQUIPEMENTS POUR SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipements, couvre-tout, caméra thermique et visières de protections, sont nécessaires pour les camions d'incendies ainsi que pour les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs recrues sont en formation et doivent être bien protégées, principalement en raison de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE L'ARSENAL, par l'entremise de CMP MAYER INC, offre un prix de 10 135\$ avant taxes, pour ces divers équipements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER la dépense de 10 135\$ avant taxes et de payer CMP MAYER INC., financé par le budget 2020 du service des incendies, pour les biens non-durables.

**2020-10-185 NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AU SERVICE  
DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE les équipements informatiques au bureau du service des incendies sont très âgés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hamster de Saint-Rémi, propose un ordinateur et imprimante pour un total maximum de 1 500\$ sans les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER la dépense de 1 500\$, avant taxes, pour l'achat de ces équipements, financé par le budget 2020, pour fournitures de bureau.

**2020-10-186 SUPPORT MOBILE POUR ÉQUIPEMENTS DE POMPIER**

CONSIDÉRANT Qu'à la caserne d'incendie l'espace est retreint pour l'entreposage d'équipements pour les pompiers;

CONSIDÉRANT QU'UN support mobile pour suspendre les sacs d'équipements organiserait le rangement ;

CONSIDÉRANT QU'UN tel support est disponible au coût de 3 255\$ avant taxes chez L'ARSENAL, par l'entremise de CMP MAYER INC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER la dépense de 3 255\$, avant taxes, pour l'achat de ces équipements, financé par le budget 2020.

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

**2020-10-187 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,

APPUYER par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement.

QUE la séance soit levée à 20h26

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubuc  
Directrice générale et sec-trés

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS** : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus

2020-10-173	2020-10-183
2020-10-180	2020-10-184
2020-10-181	2020-10-185
2020-10-182	